

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	9 février 2017	21 février 2017
Quorum 67		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 79		

Séance du 1^{er} mars 2017

N°170301-01

L’an deux mil dix-sept, le 1^{er} mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COROYER, Stéphane DEGREMONT, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Brigitte HATTON, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPART, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD et René VIMONT.

Etaient absents représentés par son suppléant :

M. Jean-François BOQUET représenté par M. Jean-Paul Renaux
 M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre Libert
 Mme Marie-Pierre VASLIN représenté par M. Bertrand Couturier
 M. Patrick VICTOR représenté par M. Antoine Godefroy

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
 M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
 M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG
 M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE
 M. Claude DESAEGER a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
 M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Alain POILVE
 M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
 M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
 M. Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY
 M. Alain LETARD a donné pouvoir à M. Jean-François ALIGNY
 Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
 M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

Absents :

MM Enrick DE BRABANDERE, Philippe ETIENNE, Olivier TASSEL, Yves LEFRIQUE et Mme Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent GODEFROY a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

Election des délégués au Syndicat Mixte des Bassins versants de la Durdent – Saint Valery en Caux et Veulettes sur Mer

N°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant qu'en application de l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valery-en-Caux et Veulettes-sur-Mer, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ci-après EPCI) membres sont représentés par autant de délégués titulaires et suppléants qu'ils ont de communes adhérentes à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre,

Considérant que ce Syndicat est composé de 46 communes membres de la Communauté de Communes, il convient de procéder à l'élection de 46 délégués titulaires et 46 délégués suppléants.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **A élu les délégués suivants :**

Commune	Membres titulaires	Membres suppléants
ANOURTEVILLE SUR HERICOURT	Michel Sery	Magalie Legras
ANGIENS	Gilbert Blanquet	Alain Couroyer
ANGLESQUEVILLE LA BRAS LONG	Paul Menard	Ludovic Olivier
AUBERVILLE LA MANUEL	Jean-Marie Georges	Maryvonne Schild
BERTHEAUVILLE	Olivier Tassel	Fabienne Vasseur
BERTREVILLE	Enrick Debrabandere	Jessy Auger
BEUZEVILLE LA GUERARD	Michel Lemercier	Luc Breant
BOSVILLE	Bertrand Couturier	Marie-Pierre Vaslin
BUTOT VENESVILLE	Hubert Buquet	Michel Guerard
CAILLEVILLE	Pierre-Luc Billiez	Christian Mautuit
CANOUVILLE	Annie Dumenil	Etienne Haffagard
CANY-BARVILLE	Jean-Pierre Thevenot	Pierre-Yves Jegat
CLASVILLE	François-Pierre Lecluse	Dominique Dufour
CLEUVILLE	Philippe Pesquet	Yvon Pesquet
CRASVILLE LA MALLET	William Mouche	Louis-Pierre Libert
DROSAY	Guy Burel	Antoine Dubos
ERMENOUVILLE	Emmanuel Bazire	Bruno de la Rochefoucauld
GRAINVILLE LA TEINTURIERE	Francis Audou	Christine Changeux
GUEUTTEVILLE LES GRES	Alexandre Ghiulamila	Didier Molton
HAUTOT L'AUVRAY	Maurice Beaufils	Valérie Petit

HEBERVILLE	Hervé Grindel	Régis Olivier
HOUDETOT	Jean-Paul Renaux	Jean-Claude Doray
INGOUVILLE SUR MER	Jean-Claude Duboc	Luc David
LE HANOUCARD	Jacques Leballeur	Pierre Vincent
LE MESNIL DURDENT	Bertrand Carpentier	Christine Diologent
MALLEVILLE LES GRES	Jean-Louis Chauvensy	Françoise Queran
MANNEVILLE ES PLAINS	Gérard Fouché	Frédéric Lejeune
NEVILLE	André-Pierre Bourdon	Chantal Berteau
OCQUEVILLE	Jean-Robert Lanchon	Raymond Carpentier
OHERVILLE	Hervé Jolly	Michel Clatot
OUAINVILLE	Bruno thune	Didier Lemaistre
OURVILLE EN CAUX	Jérôme Douillet	Philippe Carrein
PALUEL	Jean Bugeon	Didier Guerin
PLEINE SEVE	Armand Jourdain	Daniel Frebourg
SAINTE COLOMBE	Jean-Michel Colombel	Yves Grenet
SAINTE MARTIN AUX BUNEAUX	Michel Viard	Pierre Bazin
SAINTE RIQUIER ES PLAINS	Antoine Godefroy	Patrick Victor
SAINTE SYLVAIN	Jacques Chevallier	Thierry Demoulin
SAINTE VAAST DIEPPEDALLE	Jean-Marie Dupuis	Sylvain Monnier
SAINTE VALERY EN CAUX	Alain Poilvé	Thierry Fabarez
SASSEVILLE	Stéphane Degremont	Thierry Marais
SOMMESNIL	Patrick Barthelemy	Michel Gensollen
THIOUVILLE	Isabelle Dujardin	Pascal Debree
VEAUVILLE LESQUELLES	Gérard Colin	Eric Selle
VEULETTES SUR MER	Françoise Guillot	Philippe Lefrancois
VITTEFLEUR	Mickael Robert	Franck Foiret

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 01 - Séance du 01/03/2017 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2017

Date de publication : 07/03/2017

Le Président,
G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170301-170301-01-DE
Date de télétransmission : 07/03/2017
Date de réception préfecture : 07/03/2017